

République Française
Département de l'Hérault
SYNDICAT DE DEVELOPPEMENT LOCAL (SYDEL)
DU PAYS CŒUR D'HERAULT
~~~~~

Délibération n° 2013-15 du Comité syndical du Vendredi 1<sup>er</sup> Février 2013

~~~~~  
REPONSE A L'APPEL A PROJET NATIONAL SUR LES PLANS DE PAYSAGE

L'an deux mil treize le premier février à dix sept heures, le Comité Syndical du SYDEL du Pays Cœur d'Hérault, convoqué sur la base de l'article L2121-17 Alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la Maison de l'Economie - ZAE la Garrigue - n°5 rue de la Lucques - 34725 SAINT ANDRE DE SANGONIS à l'invitation du Président en date du 24 janvier 2013.

Etaients présents ou représentés :	Bernard FABREGUETTES, Jean-Louis LACROIX, Laurent DUPONT, Henri SOBELLA, Alain CAZORLA,, Joëlle GOUDAL, Jean-Marcel JOVER, Jacky GALABRUN, Philippe SALASC, Eric PALOC, Bernard DOUYSSSET, Louis VILLARET, Pierre GUIRAUD, Marie-Christine BOUSQUET, Michel GUIBAL, Manuel DIAZ, Luc VIALA
Absents ou excusés :	Olivier BRUN, Gérald VALENTINI, Christian BILHAC, Bernard SOTO, Jean TRINQUIER, André GAY, Hadj MADANI, Yves BAILLEUX MOREAU, Michel SAINTPIERRE, Claude CARCELLER, Frédéric ROIG, Roger FAGES, Rémy PAILLES, Alain CHALAGUIER
Invités : 30 ; Quorum : 16 ; Présents ou représentés : 17	

Vu le Schéma de Cohérence territoriale dont le périmètre recouvre deux communautés de communes de notre territoire,

Vu que la vocation du SYDEL Pays Cœur d'Hérault est de travailler à un développement local d'un bassin de vie, tout en préservant les paysages, et ce malgré la pression foncière et la disparition des terres agricoles,

Considérant qu'un équilibre doit être trouvé entre la protection de notre patrimoine paysager - un enjeu majeur dans le cadre du développement du tourisme et la préservation de notre cadre de vie - l'accueil de population et le déploiement des zones d'activités économiques,

Considérant dès lors que *l'appel à projet pour la mise en œuvre d'un Plan de Paysage*, lancé par le ministère de l'Ecologie, constitue une véritable opportunité de s'interroger au sujet de la mise en œuvre d'actions cohérentes et coordonnées pour protéger les paysages du Cœur d'Hérault,

Considérant que cette démarche consiste à réaliser un outil de prise en compte du paysage, par *l'identification des enjeux locaux et la définition d'objectifs*, en vue de formuler un *programme d'actions partagé*,

Considérant que notre territoire répond bien aux critères d'éligibilité de l'appel à projet en termes d'enjeux, mais également de politiques en cours et de projets (dont le SCOT),

Le Comité Syndical
Après en avoir délibéré,
Décide,
A l'unanimité des suffrages exprimés,

- ✓ **de répondre** à l'appel à projet lancé par le ministère de l'Ecologie, dont le phasage est le suivant : *l'analyse du paysage et des dynamiques paysagères, la détermination des objectifs de qualité paysagère, la définition des actions sous-tendues* par une concertation avec l'ensemble des acteurs locaux, pour la mise en œuvre d'un Plan de Paysage afin d'obtenir une subvention de 30 000€ qui pourrait nous être accordée sur 2 ans (2013-2014) soit 15 000 € par an,

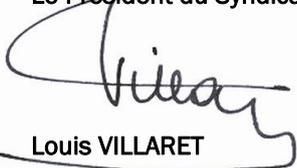
- ✓ **D'autoriser** le Président à signer tous les documents relatifs à la réponse à l'appel à projet et à l'attribution de ces subventions.

Clermont l'Hérault, le 7 février 2013

Publiée le 7 février 2013

Transmise le 7 février 2013

Le Président du Syndicat



Louis VILLARET